

Assises des dirigeants du 95

23 septembre 2023

Bienvenue à tous

*On ne peut rien faire de mieux
comme bénévolat que d'aider à rêver*
R.Gary

ATHLÉT



1-GOUVERNANCE DU SPORT



La loi sport – 2 mars 2022

La loi porte sur trois volets : développer la pratique du sport pour le plus grand nombre, rénover la gouvernance des fédérations sportives et assurer un modèle économique vertueux au secteur.

La pratique sportive pour le plus grand nombre

La loi a pour objectif de **développer la pratique sportive pour le plus grand nombre**. Elle inscrit parmi les missions d'intérêt général des établissements et services médico-sociaux (ESMS) l'offre d'activités physiques et sportives ainsi que d'activités physiques adaptées pour les patients atteints d'affection de longue durée. Un **“réfèrent sport”** devra être désigné dans tous ces établissements.

Les parlementaires ont élargi la **prescription du sport santé aux maladies chroniques** ou aux personnes présentant des facteurs de risques ou en perte d'autonomie.

Jusqu'ici, la prescription du sport est réservée aux affections de longue durée (ALD). Le sport sur ordonnance pourra dorénavant concerner par exemple l'hypertension artérielle, l'obésité ou la dépression.



Sur **le plan local**, le texte prévoit :

- l'obligation pour les collectivités locales d'aménager, lors de la construction d'une école, d'un collège ou lycée public ou lors d'une rénovation importante, un accès indépendant aux équipements sportifs de cet établissement ;
- la possibilité pour les établissements scolaires et universitaires et les associations d'utiliser des équipements sportifs propriété de l'État ou de ses établissements publics ;
- l'élaboration par les **communes et les intercommunalités** volontaires de **plans sportifs locaux**, auxquels seront associés notamment les acteurs du sport et les écoles, collèges et lycées.

[LOI n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

La gouvernance des fédérations sportives

La loi, telle qu'adoptée, rénove la **gouvernance des fédérations sportives** en imposant une **parité** progressive intégrale dans les instances dirigeantes et en renforçant les **obligations de transparence** (extension de l'obligation de déclarations patrimoniale et d'intérêt...). Le nombre de mandats des présidents de fédérations et de ligues professionnelles est, par ailleurs, limité à trois.

L'obligation, au sein des formations aux métiers du sport, d'un enseignement contre les violences sexuelles et la lutte contre tout type de violences et de discriminations a fait l'objet d'un nouvel article introduit par les parlementaires.

Sur amendement sénatorial, l'accompagnement des sportifs de haut niveau en matière de reconversion professionnelle est renforcé en l'intégrant au projet de performance fédéral proposé par les fédérations.

Sur amendement du gouvernement, les fédérations sportives devront informer leurs licenciés qu'ils peuvent souscrire une assurance protection juridique

permettant de les accompagner en cas de problèmes de violences, notamment pour des faits d'abus sexuels ou d'autorité.



2- DEVELOPPEMENT DES CLUBS

Les outils de communication

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

Affiches, flyers personnalisés, Passeport ..
Commandez vos nouveaux support de communication



Frais de ports Offerts*

*Uniquement pour retrait Mondial Relay ou envoi Colissimo 48h

[Service Clubs - Rentrée des clubs | Fédération Française d'Athlétisme \(athle.fr\)](http://athle.fr)

Services

Rentrée des clubs
Bourse d'emploi
Bénévolat
Actus juridiques
Service civique

Outils

Guide des clubs
Fiches conseils
Outils de communication

ATHLÈ
SERVICE
CLUBS

ATHLÈ
SERVICE
CLUBS

Les opérations de rentrée



ATHLÈ
SERVICE
CLUBS

Services

Rentrée des clubs
Bourse d'emploi
Bénévolat
Actus juridiques
Service civique

Outils

Guide des clubs
Fiches conseils
Outils de
communication

Pourquoi faire labelliser votre club ?

**Reconnaissance de vos
compétences et subventions**



3-NOUVEAUTES SIFFA



Un exemple :
je reprends la licence d'un ancien
licencié
Je prends une première licence

VOS QUESTIONS

Cf Tutoriel LIFA

La formation des jeunes

Une priorité
départementale



U12-U16 en route vers l'avenir



***Un parcours de l'athlète
construit (du baby au minime)**

***Une réelle volonté de mutualiser
les compétences et les lieux**

**-Repenser les
compétitions
- former les
juges de
demain**



Équipe 95 BE cross



Prévention citoyenneté numérique

« La **citoyenneté numérique** désigne *le maniement efficace et positif des technologies numériques* (créer, travailler, partager, établir des relations sociales, rechercher, jouer, communiquer et apprendre), *la participation active et responsable* (valeurs, aptitudes, attitudes, connaissance) *aux communautés* (locales, nationales, mondiales) *à tous les niveaux* (politique, économique, social, culturel et interculturel), *l'engagement dans un double processus d'apprentissage tout au long de la vie* (dans des structures formelles, informelles et non formelles) *et la défense continue de la dignité humaine*.



LOG.in
— PRÉVENTION —
Citoyenneté numérique

Colosse aux pieds d'argile

Aujourd'hui, Colosse aux pieds d'argile est reconnue comme l'association de référence dans le domaine de la prévention contre les risques de pédocriminalité, notamment grâce à son expertise du terrain. Son implantation sur tout le territoire français lui permet de décupler des actions dans tous les milieux où l'enfant est présent, grâce à des professionnels salariés. La pédophilie n'ayant pas de frontière, des antennes ont vu le jour en Argentine en 2018 et en Espagne en 2021.

COLOSSE
AUX PIEDS D'ARGILE

